Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260304-13_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 12
Présents 9
Votants 10
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 27/02/2026

Le quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe ESLAN, Maire.

Présents : ESLAN Philippe, BOUREL Cécile (pouvoir à POUESSEL Jean), DIVET Michel, DUCLOYER Arnaud, HEURTEL Marie Françoise, LEBLANC Jean-Pierre, POUESSEL Jean, RAZÉ Michel, ROUX Emmanuel, VALLÉE Florent
Absents excusés : BOUCHET Isabelle
Absents : MAIGNAN Valentin

Le quorum est atteint pour cette séance avec 9 élus présents.
Madame BOUREL Cécile arrive avant le vote de la délibération n°14/2026. Le quorum passe à 10 élus présents.

Secrétaire de séance : VALLÉE Florent

13/2026	**Achat d'un abri bus**

Annule et remplace la délibération n°04/2026 par erreur matérielle

Rapport de Monsieur Philippe ESLAN, Maire,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, depuis septembre 2025, un nouvel arrêt de car scolaire pour le collège a été créé au hameau du Bot. Afin de répondre favorablement à la demande des parents des collégiens utilisant cet arrêt, et compte tenu de la nécessité d'améliorer les conditions d'attente des élèves, il est proposé l'acquisition d'un abri bus.

Les devis reçus sont présentés et soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante :

- **LA MAISON DUBOIS** à Sixt-sur-Aff : 1 752 € HT soit 2 102.40 € TTC
- **ILOZ** à Pipriac : 1 926,64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour le choix de l'entreprise :

- **LA MAISON DUBOIS**

Le Conseil Municipal :

↳ **Acte** la nécessité de l'acquisition d'un abri bus,
↳ **Accepte** le devis de l'entreprise LA MAISON DUBOIS d'un montant de 1 752 € HT, soit 2 102.40 € TTC,
↳ **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe ESLAN

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)